



## PROCÈS-VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du Vendredi 9 février 2024

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 9 février 2024 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya.

**Étaient présents :** M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3<sup>ème</sup> Adjointe, M. Thierry GUIDO 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Isabelle SAUVE 5<sup>ème</sup> Adjointe, M. Paul REY, Mme Julia BONNET, M. Francis FRECOURT, M. Renaud LEFEBVRE, M. Jean-Louis TAYLOR, Mme Marie-Noëlle GISBERT, M. André IPERT, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

**Étaient absents :** M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, M. Jérôme BOUERI, Mme Colette BENOUAHAB (à partir de 20h25).

**Ont donné pouvoir :** M. Herbert WOLFERS à M. Sébastien OLHARAN, Mme Karine BOETTI à M. Thierry GUIDO, Mme Colette BENOUAHAB à M. André IPERT.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle SAUVE, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

**Monsieur le Maire**, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**. Le quorum étant atteint.

**Monsieur le Maire** souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la modification de la délibération n° 198/2023 relative à la demande de subvention pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte-Catherine.

Il porte ensuite à la connaissance des membres du Conseil municipal la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

69	06/12/2023	<p><b>Marché public relatif à la réalisation de travaux pour la mise en place d'un système de vidéoprotection</b></p> <p>Est accepté le marché public avec l'agence SNEF Connect PACA pour des travaux de mise en place d'un système de vidéoprotection urbain et d'une maintenance. L'acte d'engagement est établi pour une durée de 24 mois calendaire à compter du 05/12/2023 pour un montant de 210 291,50 € HT.</p>
70	08/12/2023	<p><b>Marché public de maîtrise d'œuvre privée relatif à la rénovation de l'église Sancta Maria in Albis et la Miséricorde à Breil-sur-Roya</b></p> <p>Est accepté le marché public de maîtrise d'œuvre privée avec MADELENAT ARCHITECTURE pour les travaux de rénovation de l'église Sancta Maria in Albis et de la Miséricorde. L'acte d'engagement est établi pour toute la durée des travaux à compter du 08/12/2023 pour un montant de 2 000 000 € HT.</p>
71	19/12/2023	<p><b>Provision pour créances douteuses – Révision annuelle</b></p> <p>Par délibération n° 22/2022, la Commune a décidé de constituer des provisions sur créances douteuse, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité. À partir des éléments communiqués par le comptable public, elle appliquera un taux de dépréciation de 15% sur chaque créance présentée, au vu d'un état des restes à recouvrer sur créances de + de 2 ans. Le montant de ces provisions sera ajusté chaque année suivant l'évolution du risque.</p>
01	22/01/2024	<p><b>Mise à disposition d'un emplacement pour vente de produits de producteur</b></p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition d'un emplacement avec l'Association EMMAUS pour la vente de produits de producteur. Cette convention est consentie pour l'année 2024, 2 jours par semaine (mercredi et vendredi de 16h à 19h30) au niveau de la place Louis Arnaud, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 30 €.</p>
02	23/01/2024	<p><b>Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien presbytère de Libre</b></p> <p>Est accepté l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'atelier GABRIELLI ARCHITECTURE pour la réhabilitation de l'ancien presbytère de Libre. Cet avenant prend effet à la date de la signature, soit le 23/01/2023, pour toute la durée de l'opération. Le montant de ce marché public est de 58 500 € HT.</p>
03	22/01/2024	<p><b>Avenant à la convention d'occupation du domaine public en date du 20 mai 2022 et de son avenant du 3 avril 2023</b></p> <p>Est accepté l'avenant mettant fin à la convention d'occupation du domaine public du 20 mai 2022 et de son avenant du 3 avril 2023, relatifs à la mise à disposition d'un emplacement sis esplanade Charles de Gaulle à la Société TPLUS. La fin de cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.</p>
04	25/01/2024	<p><b>Programmation architecturale fonctionnelle et technique de la nouvelle médiathèque</b></p>

		<p>Est accepté le devis établi par EMERGENCES SUD, d'un montant de 39 635 € HT pour la programmation architecturale fonctionnelle et technique de la nouvelle médiathèque. Cette programmation se compose de 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Phase 1 : évaluation des besoins, faisabilité et préprogramme</li> <li>➤ Phase 2 : Programmation architecturale, fonctionnelle et technique</li> <li>➤ Phase 3 : Accompagnement consultation de maîtrise d'œuvre</li> <li>➤ Phase 4 : Suivi phase conception</li> </ul> <p>La durée de cette programmation est d'environ 12 mois (environ 5 mois pour les phases 1 et 2 et environ 7 mois pour les phases 3 et 4), et le montant est de 39 635 € HT.</p>
05	29/01/2024	<p><b>Avenant de convention de mise à disposition d'un local à madame Lou-Anne HERBET.</b></p> <p>Est accepté l'avenant à la convention de location d'un local situé au 1<sup>er</sup> étage du Pôle jeunesse, à Madame Lou-Anne HERBET. Le local est destiné à l'exercice de la profession exclusive de kinésithérapeute du locataire à compter du 01/01/2024, pour une durée de 6 mois renouvelable. La location est consentie moyennant un loyer de 100 € mensuel.</p>
06	29/01/2024	<p><b>Avenant à la convention de mise à disposition d'un local à la Mission Locale Est 06</b></p> <p>Est acceptée l'avenant de convention de mise à disposition d'un local situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Pôle Jeunesse à la Mission Locale Est 06 à titre gracieux pour une durée de 6 mois (2 fois par semaine, mardi et vendredi) à la date de la signature le 18/01/2024.</p>
07	30/01/2024	<p><b>Travaux de réaménagement du cimetière de Breil-sur-Roya</b></p> <p>Sont acceptés les six devis établis par l'Accueil funéraire de la Roya/Bévéra « Les jardins de la Roya » sis 5 rue pasteur à Breil-sur-Roya et 9 place du vieux pont à Sospel, pour les travaux de réaménagement du cimetière de Breil-sur-Roya. Le montant est de 93 950 € HT et se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création d'un bloc de 10 colombariums 4 800 €</li> <li>➤ Création de 8 enfes 2 places et 16 enfes 1 place 19 200 €</li> <li>➤ Création d'un jardin du souvenir 2 500 €</li> <li>➤ Création d'un ossuaire 3 000 €</li> <li>➤ Création de 13 caveaux 4 places 39 000 €</li> <li>➤ Fossoyage dans le carré pleine terre 25 450 €</li> </ul>

20h19 : Arrivée de Monsieur Renaud LEFEBVRE, Conseiller Municipal.

**Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023.**

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023.

**Approuvé à l'unanimité**

20h25 : Départ de Madame Colette BENOUAHAB, conseillère Municipale.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Désignation d'un correspondant défense	5
2	Modification de la délibération n° 185/2023 relative à la modification des représentants de la Commune au sein des commissions thématiques de la CARF	5
3	Demande de subvention pour le projet de démolition partielle de l'immeuble GUIDI	6
4	Demandes de subventions par la création d'un écovillage tourisme	6
5	Demandes de subventions pour la création d'un Pumptrack	7
6	Demandes de subventions pour la réalisation d'une mission de diagnostic du clocher Saint-Jean	8
7	Acquisition d'un terrain situé au quartier Burdanches	8
8	Demandes de subventions pour l'acquisition d'un terrain situé au quartier Burdanches	9
9	Acquisition d'un local commercial situé boulevard Rouvier, d'un cave située rue Pasteur et d'un terrain situé près de l'esplanade Charles de Gaulle	9
10	Demandes de subventions pour l'acquisition d'un local commercial situé boulevard Rouvier, d'un cave située rue Pasteur et d'un terrain situé près de l'esplanade Charles de Gaulle	9
11	Création d'une commission extramunicipale d'attribution des locaux commerciaux communaux et désignation des représentants du conseil municipal	10
12	Intégration des biens sans maitre dans le domaine communal	10
13	Cession d'un bien situé au 22 rue Pasteur / 3 rue de Turin	11
14	Mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les agents (RIFSEEP)	11
15	Création d'une commission consultative RH et désignation des représentants du conseil municipal	11
16	Création de postes au tableau des effectifs	12
17	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de la contribution versée au SDIS par ses communes membres	12
18	Approbation de l'adhésion de la commune de Colomars au sein du syndicat mixte du conservatoire de musique	13
20	Informations diverses	13
21	Questions diverses	13

## 1. Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire informe que chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal. L'élu désigné pourra se faire assister dans sa mission par des personnes extérieures. Il propose donc de le nommer lui-même comme correspondant défense et d'être assisté dans sa mission par messieurs Abdel DJEROUROU et Jacques ALLAVENA.

**Approuvé à l'unanimité**

## 2. Modification de la délibération n° 185/2023 relative à la modification des représentants de la Commune au sein des commissions thématiques de la CARF

Monsieur le Maire explique que certains intitulés de commissions présents dans l'ancien tableau ne correspondaient pas aux intitulés des commissions présents dans le tableau de la CARF. Il précise qu'il n'y a pas de changement au niveau des représentants de la Commune et propose ce jour de rectifier le tableau des commissions thématiques de la CARF comme suit :

Commission	Représentants de la Commune de Breil-sur-Roya
Agriculture et Ruralité	Julia BONNET, Conseillère municipale Jérôme BOUERI, Conseiller municipal
Politique de la ville	Renaud LEFEBVRE, Conseiller municipal Marie-Lou ALLAVENA, Adjointe au Maire
Aménagement de l'espace, SCOT et Habitat	Audrey ROSSI, 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire Marie-Lou ALLAVENA, 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Développement économique	Thierry GUIDO, 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire Renaud LEFEBVRE, Conseiller municipal
Coopération transfrontalière et Espaces valléens	Thierry GUIDO, 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire Karine BOETTI Conseillère municipale
GEMAPI	Daniel GIORDAN, 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire Paul REY, Conseiller municipal
Mobilité, Transport, Sécurité et Gestion des risques majeurs	Jean-Louis TAYLOR, Conseiller Municipal Michel BRAUN, Conseiller municipal
Cadre de vie, Patrimoine, Culture et Sports	Thierry GUIDO, 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire Isabelle SAUVE, 5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Eau et Assainissement	Francis FRECOURT, Conseiller municipal Herbert WOLFERS, Conseiller municipal
Collecte et Valorisation des déchets	Daniel GIORDAN, 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire Francis FRECOURT, Conseiller municipal
Administration générale et personnel	Audrey ROSSI, 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire Karine BOETTI, Conseillère Municipale
Finances	Audrey ROSSI, 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire Colette BENOUAHAB, Conseillère Municipale
Développement Durable et Tourisme	Jérôme BOUERI, Conseiller municipal Julia BONNET, Conseillère municipale
Numérique et SIG	Paul REY, Conseiller Municipal Renaud LEFEBVRE, Conseiller Municipal

Reconstruction de la Roya	Audrey ROSSI, 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire Daniel GIORDAN, 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
CLECT	Sebastien OLHARAN, Maire Audrey ROSSI, 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire

**Approuvé à l'unanimité**

### 3. Demande de subvention pour le projet de démolition partielle de l'immeuble GUIDI

**Monsieur le Maire** rappelle que la Commune a reçu un arrêté attributif relatif aux fonds Barnier, d'un montant de 2 033 846 €, soit environ 83% du montant total du projet de démolition partielle de l'immeuble Guidi. Le montant total de l'opération est de 2 440 546 € HT est se décompose comme suit :

- Montant total des travaux : 2 004 700 € HT
- Mission de MOE et diagnostics complémentaires : 8 % x 2 004 700 € HT = 160 376 € HT
- Comblement canal CACCIARDI sur zone d'influence de la maison GUIDI : 75 000 € HT
- Divers et aléas = 10 % x 2 004 700 € HT = 200 470 € HT

**Monsieur le Maire** précise que l'État ne prend pas en charge tous les aspects du projet et notamment tout ce qui est à trait à l'esthétique des contreforts et la reconstruction d'une toiture. Il présente le plan de financement et propose donc de solliciter aussi l'aide du Département, dans le cadre des aides aux collectivités, à hauteur de 406 700 €, soit environ 16% du montant total, afin de bénéficier d'un financement à 100%.

**Monsieur André IPERT**, Conseiller Municipal, demande s'il y a eu une réunion de la commission d'appel d'offre.

**Monsieur le Maire** explique qu'il n'y a pas de commission d'appel d'offre municipale car le projet de démolition partielle de la Maison Guidi a été délégué à la SPLA.

**Approuvé à l'unanimité**

### 4. Demandes de subventions par la création d'un écovillage tourisme

**Monsieur le Maire** rappelle que la Commune a toujours souffert d'un grand manque d'hébergement touristique, en particulier depuis la tempête Alex, avec la perte de deux hôtels et du camping municipal. Il a donc souhaité pouvoir se doter le plus rapidement possible d'hébergements touristiques de plein air, afin de relancer l'activité économique et touristique. L'objectif de la création d'un écovillage tourisme est d'être rapide dans la réalisation d'une petite structure opérationnelle pour cette saison d'été. Cet écovillage sera composé de 8 hébergements touristiques légers avec 2 chalets 8 places, 4 chalets 6 places et 2 chalets 4 places, pour un total de 48 places, implantés sur un terrain communal situé à la Giandola, au niveau du chemin de la Monta. **Monsieur le Maire** précise qu'il n'y aura pas de stationnement dans l'écovillage. Le projet comprend un élargissement du chemin de la Mouna avec la création de 14 places de parking, 8 places seront réservées à l'écovillage et 6 places pour les riverains.

**Madame Danielle GASTALDI**, Conseillère Municipale, demande s'il est prévu un accès pour les pompiers.

**Monsieur Daniel GIORDAN**, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, répond par l'affirmative.

**Monsieur André IPERT** s'interroge sur les délais courts des travaux. Il s'interroge aussi sur la gestion de l'écovillage et la tranquillité des riverains.

**Monsieur le Maire** informe que l'écovillage tourisme est destiné seulement à l'hébergement. Cet espace ne disposera pas d'autres activités. Il précise avoir informé les riverains les plus proches de l'écovillage et en informera très prochainement tous les autres riverains. Concernant la gestion, le système sera assez simple avec le recrutement d'un agent par la Commune pour assurer l'état des lieux et l'entretien, ainsi que la gestion des réservations via une plateforme numérique. Enfin, pour les délais des travaux, l'entreprise se charge des fondations, de l'installation et de l'équipement complet des chalets.

**Monsieur Michel BRAUN**, Conseiller Municipal, évoque une circulation compliquée au niveau du chemin de la Mounta, et précise que l'aqueduc limite la hauteur des véhicules, ce qui peut être un problème lors de la livraison des chalets.

**Monsieur le Maire** explique qu'il est prévu un élargissement du chemin pour faciliter la circulation à double sens et que les chalets sont livrés démontés.

**Monsieur Francis FRECOURT**, Conseiller Municipal, demande si des bornes incendies sont prévues dans l'écovillage.

**Monsieur Daniel GIORDAN** informe qu'une borne incendie sera installée à l'entrée de l'écovillage.

**Madame Danielle GASTALDI** souhaite savoir combien cela rapportera à la Commune.

**Monsieur le Maire** dit que la tarification des locations n'a pas encore été actée. Il n'y a donc pas d'estimation faite pour le moment. Le but principal de la création d'un écovillage tourisme n'est pas de rapporter de l'argent à la Commune mais de pallier au manque d'hébergements touristiques et de créer de bonnes conditions pour avoir une économie qui fonctionne. Par ailleurs, il précise que les chalets seront isolés de façon à ce que l'écovillage tourisme soit ouvert en toute saison.

**Monsieur le Maire** présente le plan de financement. Il indique que le montant total de l'opération est de 750 000 € HT et sollicite l'aide du Département, dans le cadre de l'aide en faveur du tourisme, à hauteur de 60% du montant total HT, et l'aide de la Région, dans le cadre du dispositif espace valléen, à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

**Monsieur Francis FRECOURT** indique qu'il serait bien d'inclure dans le projet le renfort en eau potable, déjà limitée pour alimenter le quartier.

**Monsieur le Maire** explique que l'eau et l'assainissement seront gérés par la CARF qui fera le nécessaire en fonction du cahier des charges fourni. Par ailleurs, il indique que le terrain comporte de nombreux oliviers que la Commune souhaite conserver. Certains seront donc déplacés et d'autres réimplantés le long du futur parking.

**Approuvé à l'unanimité**

## 5. Demandes de subventions pour la création d'un Pumptrack

**Monsieur le Maire** indique que ce projet sympathique est une demande de longue date de nos jeunes administrés et en particulier de nos conseillers municipaux des jeunes du 1<sup>er</sup> mandat. Il consiste en la création d'un circuit sur un terrain naturel, constitué de plusieurs bosses consécutives, de tremplins et de virages relevés, afin de le rendre intéressant à la pratique du VTT, du roller, du skate, etc... Ce circuit sera implanté sur le terrain de l'ancien stade de football.

Le montant de l'opération est de 175 000 € HT.

**Monsieur le Maire** présente le plan de financement et sollicite l'aide de l'État, dans le cadre de la MIRV, à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide du Département, dans le cadre de l'aide en faveur des équipements sportifs, à hauteur de 30 % du montant total HT, afin de financer cette opération.

**Monsieur André IPERT** demande si le Pumptrack sera géré par une association.

**Monsieur le Maire** explique que cet espace ne sera pas mis en gestion car il sera ouvert à tous comme l'ancien skate-park. Par ailleurs, Il précise que le projet inclut aussi un réaménagement paysager avec l'implantation d'arbres et l'installation de tables de pique-nique afin de rendre ce lieu aussi agréable que possible.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 6. Demandes de subventions pour la réalisation d'une mission de diagnostic du clocher Saint-Jean

**Monsieur le Maire** explique que le clocher Saint-Jean, monument historique appartenant au patrimoine communal, devra être, à moyen terme, réhabilité. Il est donc pertinent de commencer par une mission de diagnostic, confiée à l'Architecte MADELENAT, afin d'évaluer les futurs travaux de restauration. Le clocher Saint-Jean étant inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, la Commune peut être subventionnée à 100%.

Le montant de cette mission de diagnostic est de 9 936 € TTC.

**Monsieur le Maire** présente le plan de financement et sollicite l'aide de la DRAC, à hauteur de 25% du montant total, et l'aide du Département, dans le cadre de l'aide à la conservation du patrimoine, à hauteur de 75% du montant total, afin de financer cette opération.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 7. Acquisition d'un terrain situé au quartier Burdanches

**Monsieur le Maire** explique que la Commune a pour projet la reconstruction d'un grand camping municipal. Après une longue prospection, le choix s'est porté sur un terrain en planche situé au quartier Burdanches, d'une superficie de 7 000 m<sup>2</sup>, avec un accès soit par la route des Burdanches soit par la rue du Commandant Hardy, et disposant déjà de l'eau et de l'assainissement.

**Monsieur André IPERT** rappelle que la route est étroite.

**Monsieur le Maire** acquiesce et explique que cette problématique sera intégrée lors de l'élaboration du projet de reconstruction. Ce jour, il est demandé d'approuver l'acquisition de cette parcelle appartenant à la famille SARTORE pour un montant estimé par les Domaines à 480 000 €. Dans le même temps, **Monsieur le Maire** a envoyé un courrier au Président de Côte d'Azur Habitat pour demander la session de la parcelle accolée à celle de la famille SARTORE. Il est dans l'attente d'une réponse. Il précise tout de même que les deux parcelles réunies forment une superficie d'environ 10 000 m<sup>2</sup>, ce qui serait intéressant pour le projet de reconstruction du camping municipal.

**Monsieur André IPERT** informe que les Domaines avait déjà évalué la parcelle appartenant à Côte

d'Azur Habitat à 200 000 €, sous l'ancienne municipalité.

### Approuvé à l'unanimité

#### 8. Demandes de subventions pour l'acquisition d'un terrain situé au quartier Burdanches

**Monsieur le Maire** explique qu'il souhaite solliciter l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total (480 000 € HT), soit 384 000 €. Il y aura donc un reste à charge de 96 000 € pour la Commune.

**Monsieur André IPERT** rappelle que la communication auprès des riverains est importante, comme pour le projet de création d'un écovillage tourisme.

**Monsieur le Maire** acquiesce et informe que les riverains seront bien entendu informés et consultés sur le projet. Cela sera même évoqué lors des prochaines réunions de quartier.

### Approuvé à l'unanimité

#### 9. Acquisition d'un local commercial situé boulevard Rouvier, d'une cave située rue Pasteur et d'un terrain situé près de l'esplanade Charles de Gaulle

**Monsieur le Maire** informe que la Commune souhaite acquérir trois biens immobiliers appartenant à la SCI Enzo. Le premier bien est un local de 55 m<sup>2</sup> situé au 9 boulevard Rouvier, actuellement occupé par le Secours Populaire. Le deuxième bien, attenant au premier, est une cave de 10 m<sup>2</sup> accessible par la rue Pasteur. Enfin, le troisième bien est un terrain de 462 m<sup>2</sup> situé derrière les terrains de tennis. **Monsieur le Maire** rappelle que le but de ces acquisitions est d'avoir la maîtrise sur le foncier. Les locataires présents lors de l'acquisition de ces biens par la Commune ne seront bien entendu pas délogés.

**Monsieur André IPERT** indique la présence d'une ruine potentiellement dangereuse sur ce terrain situé derrière les anciens terrains de tennis. C'est un lieu de rassemblement pour les jeunes qu'il faudrait sécuriser rapidement en attendant sa démolition.

### Approuvé à l'unanimité

#### 10. Demandes de subventions pour l'acquisition d'un local commercial situé boulevard Rouvier, d'une cave située rue Pasteur et d'un terrain situé près de l'esplanade Charles de Gaulle

**Monsieur le Maire** informe que le coût global de ces acquisitions est de 103 000 € et se décompose comme suit :

➤ Local commercial 9 boulevard Rouvier	80 000 €
➤ Cave rue Pasteur	8 000 €
➤ Terrain Près de l'esplanade Charles de Gaulle	15 000 €

**Monsieur le Maire** présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total, soit 82 400 €. La Commune a donc un reste à charge de 20 600 €.

### Approuvé à l'unanimité

## 11. Création d'une commission extramunicipale d'attribution des locaux commerciaux communaux et désignation des représentants du conseil municipal

Monsieur le Maire informe que la Commune est en train de racheter un certain nombre de locaux commerciaux. Afin que l'attribution de ces locaux soit la plus objective possible, il souhaite associer des partenaires à la réflexion. Il propose donc de créer une commission extra-municipale qui sera chargée de se positionner sur les demandes de locations de locaux commerciaux communaux. Cette commission serait composée comme suit :

- Monsieur le Maire,
- 5 élus désignés par le Conseil Municipal,
- L'Initiative Menton Riviera (IMR),
- La Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI),
- La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF),
- La Mission Locale,
- 1 représentant d'associations représentatif des entreprises de la Vallée.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de désigner les élus du Conseil Municipal qui y siégeront, comme suit :

- Madame Audrey ROSSI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,
- Monsieur Thierry GUIDO, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Madame Julia BONNET, Conseillère Municipale,
- Monsieur Renaud LEFEBVRE, Conseiller Municipal,
- Madame Danielle GASTALDI, Conseillère Municipale,

**Approuvé à l'unanimité**

## 12. Intégration des biens sans maître dans le domaine communal

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait identifié 105 comptes de propriété. La Commune a intégré de plein droit 40 biens au patrimoine. Il y a aussi 40 biens présumés sans maître pour lesquels la commune a dû respecter les procédures d'intégration, notamment l'affichage en mairie et sur site, ainsi que l'envoi d'un courrier recommandé au dernier propriétaire connu. Suite à l'affichage, certains propriétaires se sont manifestés et certains biens sont donc en attente de régularisation. Il est proposé ce jour d'intégrer dans le domaine communal uniquement les biens sans maître présentant une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir de plein droit les 38 biens sans maître suivants :

Nom du propriétaire	Lieu-dit	N° de parcelle	Vote du Conseil Municipal
BOETTI XX / BOETTI Eugène / BOETTI Jean	Cougou	K 332	À l'unanimité
AMERIO XX / COTTALORDA François	Crivella Colla Bourgemo	D 496 G 319, G 320, G 321, I 147 K256	À l'unanimité
APROSIO Artencio / APROSIO Marie Elvire / APROSIO Paul	Burdanche, Vivavourgio, Mattogne, Cuppera, Foiet,	L 64, L 73, L 74 L 181, L 241 L 374, L 391, L 603 L 790 L 813	À l'unanimité

	Bosco Nero, Vignare, Alia, Colle Dell Arma, Piène-Haute	M 12 N 255 N 591 N 792 N 1210	
BALDUCCI Aldo	Monta	C 272	À l'unanimité
BARRIERA Emma / BARRIERA Julie	Saint-Pierre Isola	J 436 K 660	À l'unanimité
BOERI Joseph	Bourg	K 806	À l'unanimité
BOETTO Anna	Giacchera Mattogne Cuppera Alia Colle Dell Arma Piène-Haute	H 855 L 521 L 774, L 775, L 779, L 788 N 600 N 730, N 731 N 1247	À l'unanimité
BOETTO Catherine	Regagi	N 1176, N 1179, N 1187	À l'unanimité
BOETTO Jean / BOETTO Joseph Paul	Piène-Haute	N 1397	À l'unanimité
BONNECARRIERE XX	Alpin Monta Giandola Bosc	B 35, B 43 C 280, C 305, C 391, H 625	À l'unanimité
CACCIARDY Louise	Graviras	G 176	À l'unanimité
CARENCO Ange	Village	E 261	À l'unanimité
CARENCO Honoré	Gombes Bancao	C 314, C 315 G 1057	À l'unanimité
COTTA Victor	Piène-Basse  Ravai Aube Frugoni  Giasteve  Chiastra Cabo	N 1069, N 1070, N 1075 O 164, O 191, O 195, O 389 O 1157 O 1582, O 1681, O 1682, O 1690 O 1768, O 1773, O 2083, O 2088, O 2090, O 2091 O 2160 O 2240	Retiré
DIANA Noeline	Peiragua	G 186	À l'unanimité
FERRARI Ange	Giacchera Viravourgio  Mattogne  Cuppera  Pellavoira San Gerolamo Ginestrea Vignare Trona Colle Dell Arma	H 840, H 843, H 847 L 261, L 317, L 322, L 325, L 337 L 340, L 343, L 346, L 378, L 522, L 533, L 610, L 614 L 647, L 663; L 683, L 722, L 746, L 770, L 793 L 887 M 281, M 165 M 394, M 467, N 280, N 287, N 288, N 307 N 520, N 525 N 744	À l'unanimité

	Piène-Basse Regagi Piène-Haute	N 1003 N 1136 N 1239, N 1470, N 1494, N 1518	
FERRARI Henri	Piène-Haute	N 1205	À l'unanimité
GASTALDI Carmeline	Libre	O 671	À l'unanimité
GASTALDI Constantin	Ravai Frugoni Giasteve	O 208 O 1581, O 1718 O 1867, O 2079	À l'unanimité
GASTALDI Henriette	Frugoni Giasteve	O 1692, O 1701 O 2117, 2118	À l'unanimité
GHIRARDI Charles	Cannet L'isola	K 453 K 661	À l'unanimité
HENRY Jean	Gombes	C 321, C 322, C 323, C 325	À l'unanimité
CAUVIN François / IPERT XX	La Pinea	K 198	À l'unanimité
IPERT Fabrice	Nogaret	J 372, J 382	À l'unanimité
IPERTI Catherine	Gombes	C 326	À l'unanimité
MANCA Mauro	Piène-Basse Ravai	N 1056, N 1057, N 1077 O 416	À l'unanimité
MASSEGLIA Françoise	Ermi L'isola	J 562 K 697	À l'unanimité
MASSEGLIA Philippe	Vessaire  5 rue Collet Agandon Crebalessa  Mangiabaud	D 540, D 541, D 547, D 564, D 565, D 566, D 645, D 646 E 421 H 126, H 130, H 133, H 780, H 781, H 785, H 786, H 789, H 791, H 792, H 793, H 796, H 797, H 799 H 273	À l'unanimité
MIGLIOR XX / MIGLIOR François	Piène-Basse	N 1078	À l'unanimité
MURATORE Charles	Le Castel	E 71	À l'unanimité
Propriétaires inconnus	Confrei Inférieur Alpin Beole Colla Orseggia Rocca de Toina Gand Gombes Monta Ga Vas Crivella Vessaire Le Castel Village Peui Supérieur Camp Saorgin Sanfurian Mezza Sora	A 402 B 36, B 42, B 58 B 155, B 162 B 192, B 162, G 339 B 256 B 256, B 257 C 42 C 183, C 184, C 186 C 209 C 226, C 227 D 497 D 584 E 33, E 54 E 473 G 259 G 430 G 483, G 485, G 488 G 527	À l'unanimité

	Bancao  Pertus Mangiabaud Foussa ND des Grâces Bosc Cavallet Giacchera Iorga Brouis Gavas Campe Saint Pierre Burdanche L'isola  Bosco Nero Ginestrea Costera  Morga  Trona  Vignare Piène-Basse Regagi Libre Aube Audin  Chiastra Cabo Turet Dreje  Cotte Giasteve Serro Cabanasso Cremo	G 604, G 1003, G 1339, G 1340, G 1346, G 1347, G 1348, G 1349, G 1350  G 743, G 744 H 293 H 430 H 553, H 554 H 629, H 634 H 804 H 851 H 897 H 937, H 939 I 148 J 10, J 627 J 265, J 438 J 490 K 224, K 616, K 659, K 681, K 695, K 708, O 130 M 42, M 67 M 426, M 455, M 490 M 683, M 686, M 720, M 722, M 734 N 39, N 65, N 87, N 122, N 133, N 136, N 165, N 167, N 173, N 334, N 341, N 391, N 393, N 398, N 400, N 410, N 412, N 416, N 435, N 445, N 461, N 462, N 468, N 480 N 928, N 931 N 1081, N 1086 N 1180, N 1181 O 585 O 1257 O 1257, O 1310, O 1315, O 1333, P 1335, O 11358, O 1339, O 1341, O 1348, O 1352, O 1353, O 1380, O 1385, O 1402, O 1420, O 1469 O 2171 O 2257 O 2376, O 2385 O 2551, O 2559, O 2574, O 2575, O 2639, O 2643, O 2644, O 2661, O 2702 O 2735 O 2743 P 190, P 191 P 220	
RASPINI Nella	Piène-Basse	N 1045, N 1046	À l'unanimité
CHALLET XX / RAYBAUD Claudine	Colla	G 949	À l'unanimité

REY Alexandre Jean	Dellerba Causset Peui Supérieur La Madone	C 252 D 444 G 260 K 839	À l'unanimité
REY Xavier	Libre	O 782	À l'unanimité
ROSTAGNI Augustin	Vessaire Caranca	D 606, D 624, D 636, D 637, D 640, D 651 G 275	À l'unanimité
ROSTAGNI Joseph Paul Jean Baptiste	Gombes Bancao	C 317 G 687, G 690	À l'unanimité
TOESCA Louis	Colla La Madone	G 947, G 948, G 966, G 967 K 871	À l'unanimité
TRUC Augustin	Nogaret L'isola	J 383 K 666	À l'unanimité

**Monsieur Francis FRECOURT** indique que si le bien situé au 5 rue Collet est voué à la démolition, il faudrait penser à récupérer la vieille inscription présente sur un linteau.

### 13. Cession d'un bien situé au 22 rue Pasteur / 3 rue de Turin

Point annulé de l'ordre du jour.

### 14. Mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les agents (RIFSEEP)

**Monsieur le Maire** informe que les collectivités territoriales sont dans l'obligation, depuis une dizaine d'années, de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire. C'est un système de prime unique remplaçant toutes les autres primes existantes, et qui se base sur l'expérience professionnelle, l'engagement et les responsabilités des agents. Il est donc proposé ce jour la mise en place du RIFSEEP, d'une part pour se conformer aux obligations réglementaires et d'autre part pour mettre en place un système de primes plus juste, plus objectif et plus transparent que le système utilisé actuellement par la Commune. Ainsi, La Prime d'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) sera remplacée par la prime d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), et la prime de Noël s'appellera le Complément Indemnitaire annuel (CIA).

Il est demandé ce jour d'approuver une délibération cadre pour la mise en place du RIFSEEP et des montants maximaux de primes qui pourront être versés. Par la suite, les montants des primes seront fixés par arrêté individuel du Maire. Une commission sera mise en place et aura en charge l'élaboration d'un tableau très précis pour l'attribution des primes de chaque agent en fonction de la catégorie, du niveau de responsabilité et de son ancienneté. **Monsieur le Maire** précise que le RIFSEEP sera mis en place pour tous les agents communaux, y compris les agents du CCAS, titulaires ou contractuels, à temps plein ou partiel. La prime sera proratisée en fonction du temps de travail et des arrêts maladies. Il conclut en précisant que la mise en place du RIFSEEP est un bon moyen de valoriser le travail des agents et de rendre les postes plus attractifs.

**Approuvé à l'unanimité**

### 15. Création d'une commission consultative RH et désignation des représentants du conseil municipal

**Monsieur le Maire** explique vouloir créer une commission consultative RH afin que la Commune ait

sa propre instance consultative où siégeront élus et agents communaux pour discuter de tout ce qui est en lien avec les Ressources Humaines. Cette Commission devra se prononcer sur les détails de la mise en place du RIFSEEP (montant des primes, critères d'attribution, etc...), mais aussi sur les demandes de titularisation. Cette commission sera composée de :

- Monsieur le Maire, membre de droit,
- 4 élus désignés par le Conseil Municipal de ce jour,
- La Direction Générale des Services,
- 4 représentants du personnel désignés par les agents de la Commune.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner **Madame Audrey ROSSI**, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, **Monsieur Daniel GIORDAN** 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, **Madame Isabelle SAUVE**, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et **Monsieur Michel BRAUN**, Conseiller Municipal, comme représentants du Conseil Municipal à la commission consultative RH.

**Approuvé à l'unanimité**

## 16. Création de postes au tableau des effectifs

**Monsieur le Maire** propose de créer :

- Deux postes d'accroissement temporaire d'activité au service technique :
  - Un poste d'agent administratif pour l'accueil et le secrétariat à 20h hebdomadaires,
  - Un poste d'agent technique polyvalent pour l'entretien de la voirie à temps complet, pour remplacer le départ de Monsieur Pierre LELONG.
- Un poste pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent pour l'entretien de la voirie à temps complet, pour remplacer un agent du service technique qui ne souhaite pas renouveler son contrat.
- Deux postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au Pôle Jeunesse :
  - Un poste d'agent périscolaire et entretien des locaux à 26h15 hebdomadaire,
  - Un poste d'agent d'animation à l'ALSH pour les vacances de février à temps complet.
- Deux postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité :
  - Un poste pour assurer les missions de maître-nageur sauveteur pour le service piscine à temps complet,
  - Un poste d'agent d'accueil et d'entretien pour le service piscine à temps complet.

**Approuvé à l'unanimité**

## 17. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de la contribution versée au SDIS par ses communes membres

**Monsieur le Maire** informe que par courrier en date du 8 décembre 2022, le Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française lui a transmis le rapport établi par la CLETC pour la compétence « contingent incendie » en date du 20 novembre 2023. Il rappelle que par délibération n° 171/2019 du Conseil Communautaire du 28 novembre 2019, la CARF a acté le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la contribution obligatoire du « contingent incendie » versée au SDIS. Dans le cadre de ce transfert de compétence, les charges transférées par les 15 communes membres de la CARF à l'intercommunalité ont été évaluées et validées en Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) le 20 novembre 2023. À l'issue de cette évaluation le présent rapport a été établi. Ce rapport de la Commission d'Évaluation des Transferts des Charges (CLETC) doit être approuvé dans un délai de 3 mois à compter de sa réception.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance dudit rapport et de bien vouloir l'approuver.

**Approuvé à l'unanimité**

**18. Approbation de l'adhésion de la commune de Colomars au sein du syndicat mixte du conservatoire de musique**

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 22 janvier 2024, le Président du Conservatoire Départemental de Musique lui a transmis le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 janvier 2024, ainsi que la délibération n° 2024-01/03 approuvant l'adhésion de la commune de Colomars au sein du Syndicat Mixte. Cette nouvelle adhésion doit être approuvée par les communes membres du Comité Syndical du conservatoire des Alpes-Maritimes dans un délai de 4 mois à compter de la réception de la notification.

**Approuvé à l'unanimité**

**19. POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR : Modification de la délibération n° 198/2023 relative à la demande de subvention pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte-Catherine**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 198/2023, le plan de financement pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte-Catherine a été approuvé. Il comportait une tranche ferme à 325 239,84 € HT et une tranche optionnelle à 131 806,51 € HT. Sur la demande du Département, il est proposé ce jour de voter deux plans de financement afin de distinguer la tranche ferme de la tranche optionnelle, pour des raisons purement financières et de procéder aux versements des subventions en deux exercices budgétaires bien distincts. Les montants restent inchangés.

**Approuvé à l'unanimité**

**20. Informations diverses**

NEANT

**21. Questions diverses**

Monsieur Francis FRECOURT explique avoir constaté, lors de sa visite de sentiers de randonnées avec Monsieur Daniel GIORDAN, des saletés laissés sur les terrains communaux par les bergers bénéficiant d'une convention de pâturage, et demande s'il serait possible de les sensibiliser sur le respect du milieu naturel dans lequel ils évoluent. Le stockage de déchets renvoie une mauvaise image aux personnes empruntant les sentiers touristiques qui longent ces pâturages. Puis, il indique à Monsieur le Maire ne pas avoir de retour de la Direction du Sictiam concernant les ASA. Enfin, il rappelle la possibilité d'obtenir à moindre coût un composteur auprès de la CARF et demande à Monsieur le Maire de faire circuler à nouveau l'information.

Monsieur André IPERT explique avoir pris connaissance d'un article dans le journal concernant une mise en cause de Monsieur le Maire par Monsieur HERROU sur le détournement d'un terrain à vocation agricole et demande des explications.

**Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit d'un terrain acheté par la CARF sur lequel elle porte deux projets ; celui du pôle oléicole et celui de la création d'espaces tests agricoles. La CARF a déjà nettoyé le terrain afin de mesurer le potentiel du site mais aussi dans un souci de limiter les risques d'incendie. Ce terrain est pleinement partie prenante du projet de pôle oléicole pour la production mais aussi pour la formation et la sensibilisation à l'égard du public. Le deuxième projet a pour vocation de tester différentes activités agricoles et la cohabitation de plusieurs types d'agriculture. Dans tous les cas, ce terrain conservera sa vocation agricole.

Concernant les autres accusations de Monsieur HERROU, **Monsieur le Maire** explique ne jamais avoir incité le voisin de Monsieur HERROU à fermer l'accès à sa propriété. C'est un conflit de voisinage qui ne le concerne pas et pour lequel il a toujours conseillé le dialogue. Et enfin, concernant la 3<sup>ème</sup> accusation, **Monsieur le Maire** indique que la Commune a dressé un procès-verbal d'urbanisme pour une construction réalisée sans autorisation, en zone rouge inondation et mouvement de terrain, afin de demander aux propriétaires concernés de régulariser la situation. Aucune démarche n'ayant été faite de leur part, le procureur a décidé de poursuivre en justice. **Monsieur le Maire** indique avoir déjà eu l'occasion de répondre à la presse concernant ces accusations. Il y a eu d'autres propos plus récents de ce même individu auxquels il répondra très prochainement de façon plus ferme.

**Madame Danielle GASTALDI** signale un rocher menaçant de tomber sur le sentier menant au bassin d'eau sur les hauteurs de Libre.

**Monsieur le Maire** dit qu'il va en informer le Département.

**Monsieur André IPERT** souhaite connaître le montant de la trésorerie.

**Madame Stella COSTA**, Directrice Générale des Services, indique que le montant est de 242 000 €.

**Monsieur Michel BRAUN** demande si **Monsieur le Maire** a des nouvelles de l'assurance.

**Monsieur le Maire** explique avoir une réunion prévue la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 22h01.

 Sébastien OLHARAN  
Maire de Breil-sur-Roya